

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023

Le lundi dix-huit décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit décembre deux mille vingt-trois, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMÉYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER.

Pouvoirs déposés : Mme Agnès PESTRE à M Fabrice MIALON, Mme Juliette HAUW à Mme Gisèle ARSAC, Mme Nathalie RAFFIN à M. Christophe FAVERJON, M. Frédéric BATTIE à M. Bernard CHAPELON, M. Rémi FAVIER à Mme Véronique RESSEGUIER.

Excusée : Mme Carmela LEDDA

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23- Nombre de votants : 28

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2023-12-08

OBJET : PARC HOLTZER

Vu les délibérations des Conseils municipaux des 9 juin et 16 octobre 2023.

Vu le bail en date du 8 février 2022, établi avec Madame LANDON Audrey, gérante de l'activité Madjique Style, 32 rue Pasteur à Unieux, pour un local situé au Parc Holtzer.

Par une délibération, il avait été approuvé le principe de vente à Madame LANDON.

Considérant les raisons médicales impérieuses de Madame LANDON, elle n'a pu exercer son activité et dans l'attente de résultats médicaux pour lui permettre de savoir si elle peut ou non continuer son activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de tenir compte de cette situation personnelle exceptionnelle et décide de dire que tous les effets du bail et des promesses de vente sont suspendus du 1^{er} septembre 2023 au 31 janvier 2024.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 18 décembre 2023.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

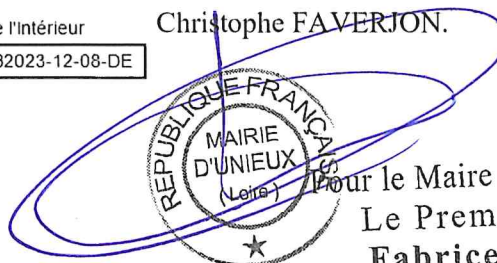
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20231218-DELIB2023-12-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2024

Affichage : 03/01/2024



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON